



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Troisième réunion du Sous-groupe de la Gestion de l'infrastructure et de l'information de l'APIRG
(IIM/SG/3)
(Réunion virtuelle, 12-14 octobre 2020)

Point 3 de l'ordre du jour : Examen des résultats de la 22^{ème} réunion de l'APIRG**Conclusions/Décisions de la 22^{ème} réunion de l'APIRG en liaison avec l'IIM de l'APIRG**

(Présenté par le Secrétariat)

RÉSUMÉ
Ce document présente les résultats des réunions APIRG/22 & RASG AFI/5 en lien avec les sujets de l'APIRG IIM Les points d'action de la réunion se trouvent au paragraphe 3
REFERENCE(S) : <ul style="list-style-type: none">▪ Rapport des réunions APIRG 22 & RASG AFI 5
Objectif(s) stratégique(s) connexe(s) de l'OACI : A - Sécurité, B - Capacité et efficacité ICP ASBU et modules B0 connexes : tous les ICP applicables aux AIM, CNS et MET connexes

1. INTRODUCTION

1.1 La vingt-deuxième réunion du groupe de planification et de mise en œuvre de l'AFI (APIRG/22) s'est tenue en même temps que la cinquième réunion du groupe régional de sécurité aérienne de l'AFI (RASG - AFI/5) au Movempick Ambassador Hotel à Accra, au Ghana, du 29 juillet au 2 août 2019.

1.2 Les réunions ont été suivies par 217 participants des États de l'AFI, des organisations régionales/internationales et de l'industrie ;

2. DISCUSSION

2.1 Au titre du point 1 de l'ordre du jour, Suivi des *conclusions et décisions de l'APIRG/21*, la 22^{ème} réunion de l'APIRG a examiné l'état de la mise en œuvre des 28 conclusions et 10 décisions adoptées par la 21^{ème} réunion de l'APIRG, qui s'est tenue à Nairobi, au Kenya, du 9 au 11 octobre 2017.

2.2 Au cours de l'examen, et lorsque des informations ont été mises à disposition, les contraintes à la mise en œuvre ont été identifiées et indiquées, ainsi que certains des défis rencontrés dans la mise en œuvre des conclusions et des décisions de l'APIRG, tels que, mais sans s'y limiter :

- a) L'insuffisance ou le manque de ressources financières et d'engagement de haut niveau en faveur de l'aviation ;
- b) Le manque d'expertise au sein des CAA et des ANSP des États pour mettre en œuvre, suivre ou fournir un retour d'information sur les activités de l'APIRG, y compris les recommandations, les décisions et la mise en œuvre des projets.
- c) Des mécanismes et une participation inefficaces pour coordonner et soutenir la mise en œuvre des conclusions, des décisions et de la mise en œuvre des projets de l'APIRG.

- d) La faible efficacité de la surveillance de la sécurité dans certains États au niveau des régulateurs
- e) La faiblesse des rapports de communication des recommandations, des décisions et de la mise en œuvre des projets de l'APIRG.

Compte tenu de ce qui précède, la réunion a donc formulé la conclusion suivante :

APIRG/22 Conclusion 22/01 : Mise en œuvre efficace des projets régionaux ANS de l'AFI

Que, afin d'assurer une mise en œuvre efficace et effective des projets APIRG, les États et l'industrie :

- a) *Engagent les ressources et l'infrastructure nécessaires à la mise en œuvre des décisions et conclusions de l'APIRG ;*
- b) *Participent efficacement aux projets AFI, y compris ceux liés aux décisions et conclusions de l'APIRG ;*
- c) *Renforcent l'efficacité et l'efficience des projets liés aux ANS, tels que, mais sans s'y limiter, le programme africain de procédures de planification des vols (AFPP) et le mécanisme d'examen par les pairs des ANSP.*

2.3 L'APIRG/22 a également noté que si certains États ont fait des progrès dans la mise en place de mécanismes et d'actions pour donner suite aux conclusions et décisions, les États continuent de manquer d'informations sur leur situation actuelle. Les administrations et organisations ont donc été invitées, par la conclusion suivante, à fournir régulièrement au Secrétariat de l'OACI les informations requises sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des conclusions et décisions de l'APIRG, afin d'évaluer les progrès réalisés dans le renforcement du système de navigation aérienne et de rendre compte comme l'exige l'APIRG.

APIRG/22 Conclusion 22/02 : Rapports réguliers et opportuns sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des conclusions et décisions de l'APIRG

Qu'afin de renforcer le système de compte rendu de navigation aérienne AFI, les administrations/organisations :

- a) *Mettent en place des mécanismes internes efficaces au sein des organisations de l'aviation civile pour faciliter la collecte d'informations sur l'état de la mise en œuvre des conclusions et décisions de l'APIRG dans tous les domaines applicables par le biais des formulaires de compte rendu de navigation aérienne (ANRF) ;*
- b) *Fournissent régulièrement au secrétariat de l'OACI et à toutes les parties concernées les informations requises sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des conclusions et décisions, afin d'évaluer les progrès réalisés dans le renforcement du système de navigation aérienne et de permettre à l'OACI de faire rapport à l'APIRG ;*
- c) *Rendent compte en temps utile des incidents et remplissent en permanence la base de données des déficiences de la navigation aérienne (AANDD) de l'AFI.*

2.4 Au titre du point 2 de l'ordre du jour - *Cadre de performance pour la planification et la mise en œuvre de la navigation aérienne régionale*, la réunion a examiné le rapport sur l'enquête sur le service mobile aéronautique pour la région AFI, menée par l'IATA du 8 au 22 février 2017, visant à déterminer la couverture VHF réelle et la qualité des prestations de services HF et CPDLC aux utilisateurs. La réunion a identifié le besoin d'actions supplémentaires à prendre par les ANSP de l'AFI qui connaissent des déficiences continues dans la fourniture de services mobiles aéronautiques, et a appelé, par la conclusion suivante, les ANSP de l'AFI concernés à établir des accords de niveau de service (SLA).

APIRG/22 Conclusion 22/11 : Efforts visant à remédier aux insuffisances du service mobile aéronautique

Que :

Les ANSP de l'AFI concernés établissent des accords de niveau de service (SLA) avec les utilisateurs et collaborent pour identifier les mesures permettant de remédier aux insuffisances du service mobile aéronautique (AMS).

2.5 Au titre du même point de l'ordre du jour, le document APIRG/22 a examiné les questions liées à la communication et à la surveillance basées sur les performances (**PBCS**) et a noté le faible rythme de mise en œuvre des opérations PBCS dans la région AFI.

2.6 La réunion a été informée que la région NAT a connu 7 mois après la mise en œuvre des PBCS et que les États n'étaient toujours pas en mesure de produire les approbations des PBCS et a reconnu que la mise en place du processus de transmission des approbations des PBCS/RCP/RSP devrait être lente dans la région AFI. Il a donc été recommandé, par la conclusion suivante, d'exhorter la région à entamer le processus dès que possible.

APIRG22 Conclusion 22/13 : Adoption de la PCR 240 et de la RSP 180 pour les opérations PBCS dans la région AFI

Que,

- a) Les États de l'AFI commencent la pré-mise en œuvre lorsque les spécifications RCP/RSP ont été définies pour établir les politiques PBCS pour les ANSP, les opérateurs et la navigabilité. Publier les exigences PBCS dans la Publication d'information aéronautique ;*
- b) Les États/ANSP adoptent les PCR 240 et 180 pour la mise en œuvre dans la zone AFI et SAT et établissent une ligne de communication avec les agences régionales de surveillance de l'AFI en cas de non-respect.*
- c) Les ANSP établissent des mécanismes pour reconnaître les capacités RCP/RSP dans l'automatisation du contrôle de la circulation aérienne et fournissent des services de trafic aérien conformes aux RCP/RSP ;*
- d) Les opérateurs se préparent à déposer les capacités RCP/RSP dans les plans de vol et à participer aux programmes de mise en œuvre et de suivi du PBCS*
- e) Les États qui ont des avions qui opèrent en dehors de la région AFI à commencer à développer des politiques PBCS pour aider leurs opérateurs avec les approbations RCP/RSP(PBCS) selon le Doc 9869 de l'OACI.*

3. POINTS D'ACTION DE LA RÉUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) Prendre note des informations données ci-dessus.
- b) Noter les difficultés rencontrées dans la coordination des projets IIM et identifier les solutions possibles
- c) Convenir de propositions pour la meilleure coordination entre les projets régionaux AAO et IIM

3.2 **Projet de conclusion 3/xxxx : Coordination des projets régionaux AAO et IIM**



Que ;

- a) Les secrétariats des SG de l'AAO et de l'IIM élaborent une matrice des liens entre les projets qui sera diffusée aux équipes de projets
- b) L'équipe de projet identifie les actions de coordination à entreprendre afin d'éviter les doubles emplois et d'assurer l'harmonisation.

.....

---FIN---